

Rencontre du SIA avec la Directrice de la Direction Générale des Ressources Humaines

2 novembre 2010

Etaient présents :

Josette Théophile, Directrice générale des ressources humaines (DGRH),

Philippe Etienne (chef du bureau de gestion des IA et des IEN),

Jean- Pierre Deloches (Sous Directeur de la gestion prévisionnelle et des missions de l'Encadrement)

Pour le SIA : Michel Pinçon, Claude Desfray

C'est à la demande du SIA que la DGRH a accepté de recevoir notre délégation dans ses bureaux ce mardi 2 novembre à 15h pour un entretien d'une heure.

En préambule, Madame Théophile se veut rassurante et évoque une volonté d'intégration plus forte de la gestion des ressources humaines dans les missions des IA. Elle nous fait part – outre la suppression de la Direction de l'Encadrement, mesure sur laquelle le SIA a fait part de sa réprobation (voir communiqué sur le site) - d'un changement dans l'organigramme de ses services : Mme Catherine Daneyrolle, sur le départ sera remplacée par Mme Fabienne Brouillonnet.

D'autre part, elle nous annonce la création d'un poste d'expert de haut niveau pour la gestion et le recrutement des cadres dirigeants (recteurs...). Nous nous interrogeons sur cette nouvelle fonction. Enfin, en remplacement de M Chudeau, un chef de service « équivalent » sera nommé. Cette information ne fait que confirmer nos craintes de voir la gestion des IA suivie à un niveau qui tranche singulièrement avec celui d'une direction de plein exercice.

Avant de nous laisser la parole, elle exprime son souhait de poursuivre les réunions des quatre groupes de travail issus du protocole – prévues avec la DE - en respectant le calendrier arrêté.

Le SIA rappelle donc quelques points fondamentaux : il milite pour la fluidité des parcours et il est un syndicat de corps et de grade qui s'occupe de l'ensemble des IA quelles que soient les missions qui leur sont confiées et qui peuvent d'ailleurs varier au cours de leur carrière.

Nous déclinons ensuite nos questions et orientations:

- 1) La transformation d'une direction de l'encadrement en un service est un point d'inquiétude et d'étonnement
- 2) L'animation de la ressource humaine par les IA-IPR est une orientation à laquelle le SIA pourrait adhérer, ne sommes nous pas des « experts » connaissant bien les enseignants de notre discipline ? Chaque professeur doit pouvoir décliner le meilleur de ses compétences au service de ses élèves. L'IA-IPR doit aussi pouvoir aider chacun d'eux à faire les bons choix pour faire évoluer sa carrière. La réponse claire et concertée à ces questions concernant les missions des IA-IPR conditionne aussi les orientations futures de notre métier.
- 3) Conséquence dans le recrutement actuel si on conserve les proportions de cette année : bientôt la moitié du corps sera issue des détachements ainsi que de la liste d'aptitude et du concours sur titres pour une part plus faible il est vrai. Ce qui pose le double problème du recrutement endogène et du

recrutement de personnels qui n'ont que peu enseigné. Ces questions essentielles pour l'avenir du corps doivent – là encore – faire l'objet de la concertation la plus large.

Nous insistons sur la loyauté institutionnelle des inspecteurs d'académie, dont on a pu apprécier l'engagement et l'efficacité lorsqu'ils portent les réformes, même lorsque celles-ci sont pour eux génératrices d'inquiétudes.

Quelques points de revendication sont abordés :

- Le SIA rappelle qu'il n'a pas été signataire du protocole et notamment de la revalorisation de l'ICA puisque celle-ci se situait en deçà de ce qu'il a toujours demandé et qui était l'expression légitime d'un corps de hauts fonctionnaires aux responsabilités importantes moins bien loti cependant sur le plan indemnitaire que certains corps de la Centrale de niveau nettement inférieur ou que le corps des secrétaires généraux de rectorats .
- Nous participons aux CAPN avec 2 élus et le passage à la hors-classe devrait être prétraité, en particulier :
 - en respectant les délais habituellement laissés pour la prise de connaissance des documents.
 - en organisant une réunion préparatoire destinée à définir les critères de classement des dossiers
 - Le SIA observe qu'à l'exception des années 2005, 2006 et 2007 – au cours desquelles le nombre de postes pour la hors classe était calculé sur la totalité des « ayant droit » et non pas seulement sur le nombre des postulants ayant atteint précédemment l'ancienneté requise - le nombre de postes annuel accessibles à la hors-classe a été insuffisant et ce n'est pas l'engagement ministériel relatif aux 110 postes ouverts chaque année qui nous démentira, cette clause ayant conduit à la perte d'un poste pour la Hors Classe 2010 ! Le SIA revendique donc clairement l'égalité de tous les IA quelles que soient leurs fonctions pour l'accès à la Hors Classe et l'augmentation du nombre de postes en application des conditions qui avaient été retenues entre 2005 et 2007 considérant que chaque IA-IPR remplissant sa mission de façon satisfaisante a vocation à passer à la hors-classe¹. Ce serait une motivation supplémentaire pour inciter des professeurs agrégés à passer le concours.
- Par ailleurs, le SIA exprime à nouveau son souhait que les IA puissent être considérés au niveau V dans la réforme de la fonction publique et qu'une véritable hors classe devrait donner accès à l'échelle C.

Réponses de Madame la Directrice générale :

1) Le service de l'encadrement sera intégré dans la gestion des ressources humaines avec un degré d'implication identique, Madame la Directrice Générale nous assure qu'elle sera toujours attentive aux syndicats de l'encadrement. Elle devient donc notre interlocutrice naturelle.

¹ Ces conditions sont indispensables pour que cesse le cycle des recours contre les tableaux d'avancement qui ont émaillé depuis le début les passages à la Hors classe avec des résultats souvent favorables aux collègues concernés mais qui jettent depuis 12 ans le discrédit sur sa gestion par l'administration Centrale.

2) Elle évoque la récente mise en place du réseau de la vie sociale et pense que les IA pourront s'impliquer dans ce dispositif.

Selon elle, il faudra trouver le bon équilibre entre excès de circulaire et liberté d'action de la part de l'encadrement.

3) Sur le recrutement des cadres, elle estime que les recteurs sont un peu absents des choix.

La mobilité des enseignants vers les corps d'inspection (exercice d'un métier différent) est une très bonne chose.

Sur l'ICA, les voitures de fonctions, et l'échelle C, Madame Josette Théophile se retranche derrière le contexte économique actuel.

Sur la promotion des professeurs, elle objecte que de nombreux professeurs regrettent l'absence de reconnaissance tout en n'adhérant pas au principe d'accès systématique et mécanique à une promotion.

Le SIA rappelle que pour les professeurs comme pour les IA, la quasi totalité des personnels assurent parfaitement les missions qui leur sont confiées, et que cela milite pour l'avancement le plus favorable pour la quasi totalité d'entre eux. Cela n'exclut pas la possibilité de ralentir la carrière de ceux qui n'exercent pas avec engagement et efficacité leurs missions. Mais cela est très différent d'un système visant à classer les personnels sur des bases fragiles au seul prétexte qu'il faut classer!

Quatre groupes de travail sont issus du protocole mais seuls deux fonctionnent actuellement : emplois, statuts et missions. Madame Théophile propose que le point de départ de ces groupes soit l'agenda social de 2010, support de la promotion à la hors-classe des IA. Les quatre groupes de travail sont prêts à reprendre dès qu'ils seront reconstitués avec les nouveaux responsables de l'administration Centrale qui seront désignés

Pour la préparation des CAPN, Monsieur Philippe Etienne rappelle que l'intégralité des documents est toujours diffusée aux syndicats huit jours avant. Certains critères qui ne sont que ceux de l'administration ne pourront toutefois être évoqués qu'en commission, ce qui ne laisse pas d'interroger le SIA car aux termes des textes officiels régissant le fonctionnement des Commissions Administratives PARITAIRES Nationales tous les critères devraient être connus de tous les membres en temps utile soit au moins 15 jours à l'avance !

Monsieur Jean-Pierre Deloches présente l'organisation des futurs concours de recrutement des IA. En particulier, les candidats devront aussi s'interroger sur leur carrière et leur évolution. Exemple : le passage du métier de professeur à celui d'IA-IPR nécessite une réflexion sur le positionnement. Ce travail personnel apparaîtra dans le dossier, support de l'épreuve d'admissibilité. L'oral du concours aura désormais une durée d'1 heure au lieu de 45 min et le dossier bénéficie d'une double correction.

Les différentes fonctions doivent être envisagées par le candidat. Le concours ne doit pas être endogène. L'épreuve écrite a été écartée du projet initial car elle n'a pas rencontré d'adhésion majeure de la part des syndicats ou jurys ou IA-IPR.

Enfin, le Comité Technique Paritaire National et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique sont des lieux d'expression. La fonction publique est une arborescence où chaque branche est liée aux autres
En conclusion :

Le SIA marque des réserves sur une audience en demi-teinte au cours de laquelle :

- La Directrice de la DGRH a marqué sa volonté de rassurer les IA sur le niveau de leur interlocuteur qui sera désormais la Directrice Générale elle-même tout en indiquant immédiatement que la CAPN serait présidée par la Directrice adjointe, chef de service qui devrait prendre ses fonctions en décembre ce qui n'est pas un mince paradoxe !
- L'échelle C pour la hors classe des IA et l'augmentation de l'ICA n'ont pas été mises à l'ordre du jour les renvoyant aux instances nationales (CTPM et CSFP) alors que ce sont des points de crispation dans le corps.
- La discussion sur le niveau des remboursements de nos frais de déplacement (et l'attribution d'un véhicule de fonction pourtant préconisé par l'audit de 2008) n'est pas ouvert alors que le problème récurrent des IA qui doivent « payer pour travailler » reste posé avec acuité et qu'il génère un mécontentement profond chez l'ensemble des collègues IPR !

Compte-rendu réalisé par :

Michel Pinçon et Claude Desfray